CLÉON

COMPTE-RENDU

De la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 mars 2022

Le jeudi 24 mars 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2022 s'est réuni en mairie sous la présidence de Frédéric Marche Maire de Cléon.

Membres en exercice : 27

Etaient présents :
M. MARCHE Frédéric, Mmes TELLIEZ Fabienne, DELACOUR Mélanie, M. BEAUCOUSIN David, Mmes HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. ARBI Rachid, SARR Yaya, Mmes OMONT Sylvie, VEYRAC Evelyne, MM. TARSIA Rosario, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, Mmes BALEM Sandrine, WOLF Alexandra, SALL Coumba, HOULIER Valérie, MM. KIVATA Guy, BOURREAU Marc, PREVOST Philippe, Mme LEFEBVRE Laëtitia, M. DEM Ibrahim, Mme DENOS Clélia.

Ont donné pouvoir :
M. BERTHOU Fabrice a donné pouvoir à M. BEAUCOUSIN David.
M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à Mme TELLIEZ Fabienne.
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.
M. DABO Infali a donné pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique.

M.SARR Yaya a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 23 février 2022.
- Communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Ordre du jour des délibérations.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 23 février dernier.

Madame DENOS Clélia ainsi que Monsieur DEM Ibrahim ne prennent pas par au vote étant absents lors de ce Conseil Municipal.
En l'absence de remarque, le procès-verbal du 23 février dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations

N°01.03.2022.117 : Rapport d'activité de la Délégation de Service Public « Fourrière Municipale ».

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte du rapport d'activité de la Délégation de Service Public « Fourrière Municipale ».

N°02.03.2022.118 : Modification du règlement intérieur de la halte-garderie « Les Marmousets » - Approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise la modification du règlement intérieur de la halte-garderie « Les Marmousets ».

N°03.03.2022.119 : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux acquisitions de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de nettoyage entre les villes de ROUEN et son CCAS, ELBEUF-SUR-SEINE et son CCAS, LA LONDE, OISSEL-SUR-SEINE et son CCAS, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF et son CCAS, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, SOTTEVILLE-LES-ROUEN et CLEON.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux acquisitions de produits d'entretien d'hygiène et de matériels de nettoyage.

N° 04.03.2022.120 : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux fournitures de bureaux entre les villes de ROUEN et son CCAS, DARNETAL, PETIT-QUEVILLY, SOTTEVILLE-LES-ROUEN et son CCAS, et CLEON.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux fournitures de bureaux.

N°05.03.2022.121 : Fiscalité Directe Locale – Taux d'imposition 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les taux d'imposition 2022.

N°06.03.2022.122 : Budget primitif Ville de l'exercice 2022 – Adoption.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :
- 24 voix POUR : M. MARCHE Frédéric, Mmes TELLIEZ Fabienne, DELACOUR Mélanie, M. BEAUCOUSIN David, Mmes HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. ARBI Rachid, SARR Yaya, BERTHOU Fabrice (pouvoir à M. BEAUCOUSIN David), HOUNKPATI Jean-David (pouvoir à Mme TELLIEZ Fabienne), Mmes

OMONT Sylvie, VEYRAC Evelyne, PALMENTIER Corine (pouvoir à M.MARCHE Frédéric), MM. TARSIA Rosario, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, DABO Infali (pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique) Mmes BALEM Sandrine, WOLF Alexandra, SALL Coumba, HOULIER Valérie, MM. KIVATA Guy, DEM Ibrahim, Mme DENOS Clélia.

- 3 ABSENTIONS : Mme LEFEBVRE Laëtitia, MM. BOURREAU Marc, PREVOST Philippe.

Approuve le Budget Primitif de la Ville de Cléon pour l'exercice 2022.

N°07.03.2022.123 : Autorisation de programme – Modification n°20-2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification n°20-2022 de l'autorisation de programme.

N°08.03.2022.124 : Subventions Administration Générale 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement des subventions relevant de l'administration générale.

N°09.03.2022.125 : Convention de financement 2022 de l'Amicale du Personnel Communal – Approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de financement 2022 de l'Amicale du Personnel Communal.

N°10.03.2022.126 : Subventions Solidarité Intergénérationnelle 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement des subventions relevant de la solidarité intergénérationnelle.

N°11.03.2022.127 : Subvention Culture 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- 25 voix POUR : M. MARCHE Frédéric, Mmes TELLIEZ Fabienne, DELACOUR Mélanie, M. BEAUCOUSIN David, Mmes HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. ARBI Rachid, SARR Yaya, BERTHOU Fabrice (pouvoir à M. BEAUCOUSIN David), HOUNKPATI Jean-David (pouvoir à Mme TELLIEZ Fabienne), Mmes OMONT Sylvie, VEYRAC Evelyne, PALMENTIER Corine (pouvoir à M.MARCHE Frédéric), MM. TARSIA Rosario, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, DABO Infali (pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique) Mmes BALEM Sandrine, WOLF Alexandra, SALL Coumba, HOULIER Valérie, LEFEBVRE Laetitia, MM. KIVATA Guy, BOURREAU Marc, PREVOST Philippe.

- 2 ABSENTIONS : M. DEM Ibrahim, Mme DENOS Clélia.

Approuve le versement de ces subventions.

N°12.03.2022.128 : Subvention d'équipement Culture 2022 – Association « La Traverse ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement de la subvention d'équipement culture à l'association « La Traverse ».

N°13.03.2022.129 : Conventionnement tripartite entre la Ville, le CCAS et l'Association « La Traverse » - Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux 2022-2025 – Approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le conventionnement tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « La Traverse ».

N°14.03.2022.130 : Subventions Sports 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le versement des subventions relevant du sport.

N°15.03.2022.131 : Convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville de Cléon et les associations sportives Cléonnaises – Approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville de Cléon et les associations sportives Cléonnaises.

N°16.03.2022.132 : Subvention Education 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement des subventions relevant de l'éducation.

N°17.03.2022.133 : Subventions Jeunesse - Politique de la Ville 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement des subventions relevant de la jeunesse / politique de la ville.

N°18. 03.2022.134 : Convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association le Sillage pour l'année 2022 – Approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Cléon et l'Association le Sillage pour l'année 2022.

N°19.03.2022.135 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Ambroise à l'Association « Le Sillage »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison Ambroise à l'association « Le Sillage ».

N°20.03.2022.136 : Accueil d'une antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal – Année 2022 – Subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'accueil d'une antenne Contrat d'Engagement Jeunes de la Mission Locale sur le territoire communal.

N°21.03.2022.137 : Dotation Politique de la Ville

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme présenté au sein de la délibération relative à la Dotation Politique de la Ville.

N°22.03.2022.138 : NPNRU – Convention avec une photographe sociale au titre de la mémoire de quartier – Approbation

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention avec une photographe sociale au titre de la mémoire de quartier.

N°23.03.2022.139 : NPNRU – Convention de partenariat avec le collectif YAKAFOKON - Approbation

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de partenariat avec le collectif YAKAFOKON.

N°24.03.2022.140 : NPNRU – Convention de partenariat entre Chats des Rues 276 et la Ville de Cléon – Approbation

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de partenariat entre Chats des Rues 276 et la Ville de Cléon.

N°25.03.2022.141 : Convention de veille et d'observatoire fonciers avec la SAFER NORMANDIE (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) – Approbation

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention de veille et d'observatoire fonciers avec la SAFER NORMANDIE.

N°26.03.2022.142 : Recrutement d'un conseiller numérique en contrat de projet – Autorisation

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le recrutement d'un conseiller numérique en contrat de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Frédéric MARCHE

MAIRIE DE CLÉON
Seine-Maritime